

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



23 octobre 2025

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2025
ET DE BUDGET INITIAL 2026
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Ajustement 2025 – Dépenses	3
3. Budget 2026 – Dépenses	4
4. Recettes	5

1. Introduction

En sa réunion du 23 octobre 2025, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2025 et de budget initial 2026 du Parlement francophone bruxellois.

Il appartient désormais à la commission spéciale du Budget et du Compte de les examiner et à l'Assemblée de les adopter.

2. Ajustement 2025 – Dépenses

2.1. Observations générales

Le total des dépenses ordinaires est revu à la baisse malgré l'inflation. La diminution des dépenses ordinaires constatée dans l'ajustement 2025 trouve son origine, outre la gestion rigoureuse du Bureau, dans le contexte institutionnel particulier marquant cette année : l'absence de secrétariat dédié à la présidence ainsi que l'absence de gouvernement réduisent logiquement les besoins en personnel et les crédits liés au fonctionnement et aux activités complémentaires du Parlement.

L'ajustement permet ainsi de réviser chaque rubrique pour qu'elle corresponde de manière précise aux besoins effectivement identifiés.

En termes chiffrés, les dépenses ordinaires passent de 5.239.550,00 € à 4.570.550,00 € dans la proposition d'ajustement, ce qui représente une diminution de 669.000,00 € (environ 12,8 %).

2.2. Examen des rubriques

A. Personnel

L'ajustement a été réalisé en se fondant sur la situation réelle au 1^{er} septembre 2025 en y intégrant les données communiquées par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ont également été pris en compte :

- la situation au 15 septembre concernant le secrétariat de la présidence, ainsi que des prévisions putatives au-delà de cette date;
- l'impact de l'inflation sur l'indexation des rémunérations,
- le congé pour interruption de carrière de deux agents, ainsi que l'engagement d'un agent temporaire en remplacement d'un de ces postes.

Par ailleurs, les crédits ont été ajustés pour refléter l'évolution des dépenses constatée au moment de la préparation de l'ajustement.

B. Abonnement – livres

Le budget alloué à ce poste demeure inchangé

C. Bâtiments

Les crédits ont été diminués en fonction des dépenses réellement constatées reflétant une adéquation de ceux-ci aux besoins effectifs liés à l'entretien, aux loyers, aux charges et aux services liés au bâtiment du Parlement.

Pour la sous-rubrique C5 (rafraîchissement, maintenance), il n'a pas été nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement ou de rafraîchissement au cours de l'année 2025 et le montant a pu être ajusté à un minimum permettant de répondre à une urgence ou un imprévu.

D. Mobilier, équipement, matériel

Ajustement des crédits à la baisse en fonction des dépenses réellement constatées. En ce qui concerne les dépenses relatives à l'informatique, il a été maintenu des montants prévisionnels visant à couvrir l'achat de nouveaux ordinateurs pour les services du greffe et de la présidence ainsi que le recours à de la consultance externe conformément à des décisions du Bureau.

E. Fournitures et frais d'administration

Ajustement des crédits à la baisse en fonction des dépenses réellement constatées.

F. Transports

Ajustement des crédits à la baisse en fonction des dépenses réellement constatées.

G. Relations publiques et internationales

Ajustement des crédits à la baisse en fonction des dépenses réellement constatées.

H. Initiatives culturelles et sociales

Ajustement des crédits à la baisse en fonction des dépenses réellement constatées.

I. Fonctionnement Parlement francophone bruxellois et commissions

L'ajustement des crédits à la baisse s'explique notamment par la renonciation du Président du Parlement à son indemnité spéciale, ainsi que par une diminution des crédits alloués aux commissions délibératives et de déontologie, ces dernières ayant peu de chances de se tenir en 2025.

3. Budget 2026 – Dépenses

3.1. Observations générales

Dépenses

Différents éléments influent sur le budget initial 2026.

La possibilité d'installer un cabinet de la présidence est un facteur susceptible d'entraîner une hausse des frais de personnel (poste A8), et ce en fonction des profils recrutés.

S'y ajoutent les effets de l'indexation sur la masse salariale, incluant les évolutions liées aux carrières, ainsi que l'augmentation des coûts de prestations diverses.

La dotation relative à la Médiatrice reste quant à elle fixée en fonction du nombre de dossiers effectivement traités (Commission communautaire française, Région de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire commune) et d'une participation minimale aux frais de fonctionnement. Les besoins spécifiques de la Médiatrice et la participation minimale de la Commission communautaire française feront l'objet de discussions avec ces entités et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il convient de souligner que le Parlement n'a pas de maîtrise directe sur les dépenses de cet organisme tiers.

Dans ce contexte, la dotation pour l'exercice 2026 peut être maintenue à 5.000.000,00 €. Tout dépassement éventuel des dépenses sera financé par un prélèvement sur les fonds propres du Parlement.

Le Gouvernement en a été informé.

3.2. Examen des rubriques

A. Personnel

Le budget intègre plusieurs éléments clés :

- une indexation des salaires telle qu'annoncée par le Bureau du Plan, et ce tenant compte des dernières prévisions économiques;
- l'installation possible d'un secrétariat de la présidence avec l'ensemble de son équipe pour une année complète;
- le retour potentiel d'agents en interruption de carrière (à ce stade, il s'agit d'une dépense hypothétique);
- la poursuite des actions engagées dans le cadre de la politique de formation;
- une marge de manœuvre pour faire face à des besoins nouveaux ou imprévus.

B. Abonnement – livres

Adaptation des crédits tenant compte des coûts de l'abonnement à Belga Press ainsi que de la souscription éventuelle à une base de données juridiques en collaboration avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

C. Bâtiments

Cette rubrique budgétaire prend en compte l'indexation du loyer et des charges y associées. Par ailleurs, l'attribution d'un nouveau marché public concernant le nettoyage du bâtiment est prévue pour janvier 2026.

Pour la sous-rubrique C5 (rafraichissement, maintenant), le montant initial de 2025 est maintenu à l'initial 2026, et ce sans indexation.

D. Mobilier, équipement, matériel

Le passage à la nouvelle version de Microsoft Office 365 E5, nécessaire pour répondre aux exigences du RGPD, est prévu. Cette mise à jour engendrera malheureusement une augmentation significative et récurrente des frais de licences. Il sera examiné si une procédure commune avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale permet de réaliser une économie dans ce cadre.

Par ailleurs, il est prévu de recourir à diverses solutions basées sur l'intelligence artificielle.

E. Fournitures et frais d'administration

Aucun commentaire spécifique n'est à formuler au sujet de cette rubrique.

F. Transports

Sur les 17.000 € repris en F1, un montant spécifique de 12.000 € a été prévu pour le leasing d'un véhicule destiné à l'usage du Président du Parlement; les autres 5.000 € concernent les frais de fonctionnement du véhicule du greffe.

G. Relations publiques et internationales

Des crédits ont été inscrits pour l'organisation de la réception annuelle à l'occasion de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour d'autres rencontres citoyennes réunissant le secteur associatif et culturel bruxellois. Des moyens sont également prévus pour la réalisation éventuelle d'une mission à l'étranger et pour le développement de la ligne éditoriale et des outils de communication.

H. Initiatives culturelles et sociales

Il est proposé une légère diminution du budget 2026 (par rapport à l'initial 2025) tout en permettant de maintenir et de renforcer les activités d'éducation à la citoyenneté, le soutien par la remise de Prix à plusieurs structures partenaires.

I. Fonctionnement Parlement francophone bruxellois et commissions

Les montants ont été établis pour tenir compte des indexations en y intégrant également la possibilité

que le Parlement francophone bruxellois bénéficie d'un Président ou d'une Présidente propre.

En ce qui concerne les commissions délibératives, un montant prévisionnel a été inscrit. Cependant, les services soulignent que la poursuite de ce processus nécessite la mise en place de solutions humaines et financières structurelles, qui ne sont pas intégrées dans cette étape budgétaire.

4. Recettes

Les recettes du Parlement proviennent essentiellement de la dotation :

– Ajustement 2025

En ce qui concerne les recettes, celles-ci ont été augmentées par rapport aux estimations initiales, et ce en raison de la hausse des produits financiers déjà perçus et encore à percevoir.

Le montant de la dotation peut être maintenu à 5.000.000,00 €.

– Budget 2026

Conformément aux éléments exposés dans cette note et aux tableaux budgétaires annexés, la dotation peut être fixée à 5.000.000,00 €. Le solde éventuel des dépenses sera couvert par les fonds propres du Parlement. Le déficit éventuel sera automatiquement prélevé sur la trésorerie du Parlement.

Il convient de souligner que la dotation est restée inchangée depuis 2023 et qu'aucune augmentation n'est envisagée. Cela constitue une performance notable au regard de l'inflation enregistrée durant cette période, d'autant que les quatre cinquièmes des dépenses du Parlement y sont sensibles (personnel, groupes politiques et loyers).

AJUSTEMENT 2025 BUDGET 2026

Ventilation des rubriques

I. DÉPENSES ORDINAIRES

Rubrique		Compte 2023	Ajustement 2024	Projet compte 2024	Budget 2025	Ajustement 2025	Budget 2026
A	Personnel	2.912.774,51	2.857.500,00	2.626.277,16	3.009.500,00	2.645.500,00	3.167.500,00
A1	Traitements, indemnités	2.462.485,07	2.200.000,00	2.122.345,31	2.300.000,00	2.200.000,00	2.350.000,00
A2	Calcul	12.194,80	15.000,00	10.819,42	15.000,00	15.000,00	15.000,00
A3	Non-permanents	37.418,57	150.000,00	133.769,96	175.000,00	210.000,00	270.000,00
A4	Réserve	3.578,40	10.000,00	3.512,89	10.000,00	5.000,00	10.000,00
A5	Formation	3.997,75	45.000,00	28.496,00	35.000,00	20.000,00	35.000,00
A6	Intervention achat ordinateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	334.651,96	375.000,00	267.552,83	406.000,00	130.000,00	420.000,00
A9	Assurances	45.947,96	50.000,00	47.280,75	56.000,00	53.000,00	55.000,00
B	Abonnements, livres	12.347,25	15.000,00	13.221,06	19.000,00	19.000,00	20.000,00
B1	Codes, livres	152,04	2000,00	607,51	5.000,00	5000,00	5.000,00
B2	Abonnements, journaux	12.195,21	13.000,00	12.613,55	14.000,00	14000,00	15.000,00
C	Bâtiments	451.096,02	529.600,00	491.951,49	521.200,00	498.200,00	528.500,00
C1	Loyers, charges	392.697,26	415.000,00	405.843,31	420.000,00	410.000,00	420.000,00
C2	Taxes, assurances	7.618,97	10.000,00	5.564,91	10.000,00	7.500,00	7.500,00
C3	Abonnements	484,98	600,00	506,54	1.200,00	700,00	1.000,00
C4	Nettoyage	50.294,81	70.000,00	65.491,60	70.000,00	75.000,00	80.000,00
C5	Raфраichissement, maintenance	0,00	34.000,00	14.545,13	20.000,00	5.000,00	20.000,00
D	Mobilier, équipement, matériel	59.602,12	106.000,00	72.353,63	161.000,00	129.000,00	136.000,00
D1	Entretien, location	7.486,65	15.000,00	8.817,50	15.000,00	10.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	10.030,60	15.000,00	7.544,54	20.000,00	10.000,00	20.000,00
D3	Assurances	613,37	1.000,00	613,37	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique – maintenance	34.142,90	65.000,00	48.231,22	105.000,00	90.000,00	80.000,00
D5	Internet – développements	7.328,60	10.000,00	7.147,00	20.000,00	18.000,00	20.000,00
E	Fournitures, frais d'administration	48.734,62	77.500,00	44.603,46	78.500,00	63.500,00	68.500,00
E1	Fournitures et imprimés	6.986,51	10.000,00	7.159,49	10.000,00	10.000,00	10.000,00
E2	Documents parlementaires	35.899,76	60.000,00	31.456,22	60.000,00	45.000,00	50.000,00
E4	Téléphonie et poste	5.848,35	7.500,00	5.987,75	8.500,00	8.500,00	8.500,00
F	Transports	4.605,51	15.000,00	3.821,20	20.000,00	10.000,00	22.000,00
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	2.477,17	10.000,00	2.679,99	15.000,00	5.000,00	17.000,00
F2	Déplacements divers	2.128,34	5.000,00	1.141,21	5.000,00	5.000,00	5.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G	Relations publiques et internationales	55.083,20	101.000,00	47.560,45	100.000,00	70.000,00	90.000,00
G1	Protocole	32.556,97	50.000,00	34.384,65	55.000,00	50.000,00	55.000,00
G2	35 ans du Parlement	1.889,45	26.000,00	7.745,24	0,00	0,00	0,00
G3	Relations internationales	0,00	10.000,00	0,00	25.000,00	10.000,00	15.000,00
G4	Communication	20.636,78	15.000,00	5.430,56	20.000,00	10.000,00	20.000,00
H	Initiatives culturelles/sociales	49.667,10	75.000,00	47.777,91	80.000,00	55.000,00	72.500,00
H1	Prix/soutien	7.100,00	15.000,00	9.250,00	15.000,00	10.000,00	12.500,00
H2	Initiatives culturelles/sociales	42.567,10	60.000,00	38.527,91	65.000,00	45.000,00	60.000,00
H3	Inscriptions à colloques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rubrique		Compte 2023	Ajustement 2024	Projet compte 2024	Budget 2025	Ajustement 2025	Budget 2026
I	Fonctionnement Parlement franco- phone bruxellois et commissions	424.482,63	584.250,00	327.152,07	716.750,00	556.750,00	661.750,00
I 1	Commissions, Bureau, Bureau élargi	14.335,74	17.500,00	12.145,58	20.000,00	20.000,00	20.000,00
I 2	Indemnités	168.699,18	180.000,00	138.518,63	185.000,00	145.000,00	185.000,00
I 3	Rémunérations collaborateurs	232.921,75	325.000,00	173.858,49	330.000,00	275.000,00	275.000,00
I 4	Indemnité de départ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I 5	Services aux membres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I 6	Groupes de travail, prévisionnel déon- tologie, participation citoyenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I 7	Associations anciens parlementaires francophones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
I 8	Commissions délibératives	6.775,96	30.000,00	879,37	150.000,00	100.000,00	150.000,00
I 9	Commissions de déontologie	0,00	30.000,00	0,00	30.000,00	15.000,00	30.000,00
J	Frais financiers	18.882,70	25.000,00	17.634,05	25.000,00	20.000,00	25.000,00
L	Honoraires études, jury	2.018,17	25.000,00	21.130,46	25.000,00	30.000,00	25.000,00
M	Divers	0,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
N	Aides prises en application de l'ar- ticle 12 du Règlement du Parlement	325.251,00	360.000,00	350.586,35	380.000,00	370.000,00	377.000,00
Q	Dotation au médiateur	242.100,00	91.000,00	90.775,00	98.100,00	98.100,00	104.700,00
R	Gestion futur bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Inclusion de la personne handica- pée	0,00	5.000,00	0,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
T	Soutien aux initiatives visant à l'in- clusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des proces- sus délibératifs et budgétaires	0,00	12.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux		4.606.644,83	4.879.850,00	4.154.844,29	5.239.550,00	4.570.550,00	5.303.950,00

II. RECETTES ORDINAIRES

Intitulés	Compte 2023	Ajustement 2024	Projet compte 2024	Budget 2025	Ajustement 2025	Budget 2026
Dotation CCF	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00
Recettes propres	105.953,07	70.000,00	177.529,89	50.000,00	100.000,00	50.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	5.105.953,07	5.070.000,00	5.177.529,89	5.050.000,00	5.100.000,00	5.050.000,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.